



## **La F2iC s'inquiète des mesures anti-OPA en discussion au Parlement.**

*Paris, le 18 septembre 2013*

Bien que la Fédération des Investisseurs Individuels & des Clubs d'investissement ne puisse que se féliciter du souhait du législateur de favoriser l'actionnariat à long terme, elle s'inquiète des voies choisies pour y parvenir.

### **Sur l'abaissement du seuil.**

La F2iC considère que l'abaissement du seuil de 30 à 25 % n'est pas de nature à changer fondamentalement la donne comme l'ont montré un certain nombre d'exemples récents. La plupart des pays européens s'étant rangé à ce seuil de 30 %, il serait souhaitable que, dans un souci d'harmonisation, l'on en restât là et que la France ne cherche pas, une fois de plus, à se distinguer.

Plus généralement, la F2iC estime que la Place de Paris doit rester ouverte aux investisseurs, qu'ils soient français ou étrangers, institutionnels ou individuels. Mettre des bâtons dans les roues d'éventuels investisseurs ne servira qu'à figer la structure du capital des entreprises. Ces nouvelles contraintes affaibliront les développements de partenariats avec des entreprises étrangères pour les sociétés françaises. A un moment où l'on sait que l'emploi en France se crée grâce aux investissements étrangers et à la consommation de produits français à l'étranger, le gouvernement envoie un signal de fermeture. Par ailleurs, pour les actionnaires français de ces entreprises, ce type de mesures aura pour conséquence de faire baisser la valorisation de leur épargne, alors qu'ils ont pris des risques en investissant dans l'outil de production français. Baisse qui pourrait susciter alors bien des appétits. C'est la raison pour laquelle, la F2iC a toujours considéré ce type de dispositifs comme néfastes non seulement pour l'actionnaire mais aussi pour la société. Dans le même esprit, l'information du comité d'entreprise, si elle est souhaitable, ne doit pas être une consultation qui est en mesure de retarder le calendrier d'une offre. Non seulement la période de consultation doit être limitée dans le temps mais cette saisine ne doit être au maximum que consultative et l'absence d'avis non bloquante.

### **Sur l'automatisation des droits de vote doubles**

La F2iC est favorable au principe une action = une voix. Pour l'actionnaire individuel, cela ne fait aucune différence de savoir que, au lieu de peser 0,0000005 %, il va peser 0,000001 %. En revanche, pourquoi donner à un actionnaire en embuscade une arme supplémentaire par le biais d'un outil contraire à une saine démocratie actionnariale. S'il veut favoriser la détention longue, le législateur devrait plutôt s'intéresser à des dispositifs de nature à favoriser le développement de l'actionnariat individuel direct comme la distribution du dividende en actions ou le dividende majoré dont le taux (10 %) mériterait d'être relevé. Sur le dividende majoré, nous ne pourrions que souscrire à la piste qui consisterait à augmenter le montant de la bonification. Sur ce point, nous sommes très favorables à ce que cette augmentation soit encore plus importante si elle se faisait sous forme de distribution d'actions.

**Charles-Henri d'Auvigny**

**Président**

01 42 60 12 47

[chdauvigny@f2ic.fr](mailto:chdauvigny@f2ic.fr)

**Aldo Sicurani**

**Délégué général**

01 42 60 12 47

[asicurani@f2ic.fr](mailto:asicurani@f2ic.fr)

---

**Fédération des Investisseurs individuels et des Clubs d'investissement**

39, rue Cambon 75001 Paris

Tél. : 01 42 60 12 47 – Fax : 01 42 60 10 14 – [www.f2ic.fr](http://www.f2ic.fr)



### **À propos de la Fédération des investisseurs individuels et des clubs d'investissement (F2iC)**

*Héritière de la Fédération française des clubs d'investissement (FFCI), la F2iC se donne pour mission de promouvoir l'épargne financière utile en contribuant au développement, à l'amélioration et au maintien des compétences financières des consommateurs, des épargnants, des investisseurs et des actionnaires individuels en direct comme à travers les clubs d'investissement. Ces derniers rassemblent des particuliers qui ont décidé de mutualiser leur épargne pour investir en Bourse. La Fédération sert de relais entre les actionnaires et les sociétés cotées par le biais de réunions, de brochures et bulletins d'information et grâce à son site internet. Par ailleurs, partenaire de l'Ecole de la Bourse, elle participe à l'effort d'éducation financière des épargnants. Enfin, la F2iC joue un rôle consultatif auprès des autorités de place.*

#### *Membres*

- 38 sociétés : Accor, AFG, Air France – KLM, Air Liquide, AMfine, Axa, Bic, BinckBank, BNP Paribas, Bourse Direct, BPCE, CégéReal, CIC, Dubus, EADS, Edenred, EDF, Foncière des Régions, GDF Suez, Gecina, Groupe Seb, L'Oréal, Lafarge, Lagardère, Michelin, NYSE Euronext, Orange, Pernod Ricard, PSA, Rexel, Saint-Gobain, Sanofi, Société Générale, Suez Environnement, Total, Thermador Groupe, Vilmorin, Vivendi.
- 42 000 adhérents individuels dont 12 000 responsables de clubs d'investissement